



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 14167

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation actuelle des medecins de sante scolaire. Les conditions d'exercice de leur profession ne cessent en effet de s'aggraver, qu'il s'agisse de la remuneration des medecins vacataires, de la reduction de leurs effectifs, qui ont chute de 20 p 100 depuis 1985, ou de l'accroissement des secteurs dont ils ont la charge, rendant ainsi de plus en plus difficile la possibilite qui leur etait offerte de concourir dans les communes aux actions de prevention et aux mesures concernant l'enfance en difficulte et les situations de precarite. Depuis de nombreuses annees, ils reclament notamment une reprise du recrutement, actuellement interrompu, un statut de fonctionnaire qui, seul, peut empecher l'extinction de la medecine scolaire dans notre pays, ainsi que la mise en oeuvre d'une politique de prevention coherente. En consequence, il lui demande de bien vouloir preciser les mesures qu'il compte prendre afin que ces revendications legitimes puissent etre prises en compte et que soit garantie la situation sanitaire des enfants et des adolescents frequentant un etablissement scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - En vertu de la repartition des competences gouvernementales arretees lors du rattachement de la sante scolaire au ministere de l'education nationale au 1er janvier 1985, ce departement s'est vu transferer les emplois d'infirmiere et d'assistante sociale. Le ministere de la solidarite continue a assurer la gestion des medecins et du personnel de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire. Compte tenu des difficultes generees par cette situation, notamment en matiere de maitrise des moyens en personnel, des contacts ont ete pris recemment avec le ministre de l'education nationale en vue de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Cette proposition s'accompagne d'une reflexion sur la situation des medecins de sante scolaire dans la mesure ou le transfert des emplois pourrait etre l'occasion d'une consolidation statutaire. Bien entendu, cette reflexion d'ensemble porte egalement sur la situation des medecins vacataires. C'est donc dans ce cadre que des solutions pourraient etre recherchees pour remedier a la situation preoccupante du service de sante scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14167

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2644